

ité Française" ,un concept en mouvement permanent. Il est dangereux

Lorsque je suis dans le Finistère, je me distingue en étant un habitant d'Ille-et-Vilaine. Lorsque je suis en vacances dans les Pyrénées, je suis fier d'être breton. Lorsque je vais à l'étranger, en Europe ou hors continent, je suis français.

La notion d'identité est donc bien une notion complexe qui se définit par rapport à un lieu, à un moment précis et en rapport avec mon interlocuteur.

Dans les exemples précédents, mon identité se définit par l'appartenance à une région ou à un territoire géographique dont les particularités en terme de culture, d'économie, d'architecture, sont des éléments que je m'approprie. Ces particularités ne sont pas figées dans le temps, « l'identité bretonne » d'un finistérien est aujourd'hui bien différente de ce qu'elle était en 1950 : l'obligation d'abandonner la langue bretonne à l'école au profit du français n'y est pas étrangère.

Nous pouvons regretter la manière dont cela s'est passé – n'était-il pas possible de conserver ce double apprentissage ? - mais est-ce une erreur d'affirmer que l'appropriation d'une langue commune sur tout le territoire constitue un élément de l'identité française ?

Langue commune

La langue commune qui est la nôtre n'est pas une langue figée. La commission du dictionnaire de l'Académie française introduit régulièrement quantité de nouveaux mots empruntés à des langues étrangères. Ils enrichissent le français, mais n'affectent pas sa syntaxe qui modèle la structure de l'esprit.

La langue commune est soumise depuis toujours au phénomène des migrations successives et cet apport lui a permis d'avoir la richesse qui est la sienne aujourd'hui.

Cet apport nous est bénéfique dans bien d'autres domaines. Que serions-nous sans l'apport de Picasso l'espagnol, sans le suisse Jean-Jacques Rousseau, sans Joseph Kessel le fils d'un lituanien, né en Argentine ? Que serait la France sans l'apport de personnalités de toutes origines, de toutes confessions , athées ou agnostiques ? Elle serait pauvre et orpheline de ces richesses.

On s'aperçoit bien à travers ces quelques exemples que l'identité française n'est ni un musée, ni un conservatoire.

Ce qui fait la richesse nationale et l'identité française aujourd'hui a été permis par un enrichissement permanent, libre non contrôlé par un ministère.

Associer immigration et identité est une grave erreur

Il est en tout cas indispensable d'en rester aux fondements juridiques de l'identité nationale. Il existe des critères objectifs que le législateur a précisé pour déterminer qui en relève et qui n'en relève pas. On est Français ou on ne l'est pas. Ne pas s'en tenir à cela ne risquerait-il nous faire retrouver les heures sombres du régime pétainiste qui retirait la nationalité française à certains de ses habitants qui ne lui convenaient pas. D'une part, si l'on veut définir – comme Nicolas Sarkozy - qui est un "bon national"? et qui ne « l'est pas ?» sur des critères autres que juridiques, on ouvre la porte à des dérives extrêmement graves.

D'autre part, il ne faut pas oublier que chacun a le droit de son libre jugement. Je peux être l'enfant de mes parents et ne pas les apprécier « on a le droit de ne pas apprécier la France, même si l'on tient d'elle son



ité Française" ,un concept en mouvement permanent. Il est dangereux

identité nationale ». La seule obligation est d'en respecter les Lois.

L'école est un lieu d'apprentissage à la langue française. L'école est un lieu propice pour découvrir et apprendre ce qui a fait l'histoire de la France.

N'oublions pas qu'il est possible également de vivre dans un pays sans en posséder la nationalité. Combien de français vivent à l'étranger ?

N'oublions pas que si du jour au lendemain, tous les travailleurs étrangers quittaient le pays, des pans entiers de notre économie seraient démantelés.

Nicolas Sarkozy en reprenant les thèmes du Front National de Jean-Marie Le Pen se conduit dangereusement. Ne nous laissons pas avoir !